

# Projet Pédagogique

# 2017

## Service Enfance

*Accueil périscolaire de L'Aiguillon-sur-Vie*

*Accueil Périscolaire de Givrand*

*Centre de loisirs 3-10 ans « La Pom' d'Happy »*

*Séjours CP/CE1/CE2 et CM1/CM2*



## Service Jeunesse

*Club Pré-ados « L'Eldor'Ados » 10/13 ans*

*Espace Jeunes Conventionné 14/18 ans*

*Séjour 6è/5é*



# SOMMAIRE

<i>POURQUOI LE PROJET PÉDAGOGIQUE ?</i>	<i>3</i>
<i>FONCTIONNEMENT GLOBAL</i>	<i>3</i>
1) QU'EST-CE QUE L'IFAC ?	4
2) HISTORIQUE	5
3) LES INTENTIONS EDUCATIVES	6
4) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	
* ENFANCE	7
* JEUNESSE	12
5) NOS OBLIGATIONS	14
6) LES MOYENS MIS A DISPOSITION	16
7) LA JOURNEE TYPE	20
8) L'ORGANISATION DE SEJOURS COURTS ET SEJOURS DE VACANCES	21
9) LES ATTENDUS DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT	23
10) L'EVALUATION	24

### ***Pourquoi le Projet Pédagogique ?***

---

Le projet pédagogique a pour point de départ les orientations éducatives énoncées par la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique et l'organisateur sur les conditions de fonctionnement des accueils. Il permet de donner du sens à la vie sur les accueils tant sur les activités que sur la vie quotidienne.

Réfléchi en équipe sur les objectifs, les moyens et les rôles de chacun, c'est une base de travail pour la préparation, le déroulement et l'évaluation des animations proposées dans le cadre de ce projet. Le directeur est garant de son bon déroulement.

Ce projet pédagogique est validé par l'IFAC Région Ouest, et accepté par chacun des membres de l'équipe.

Certains points pourront être modifiés au cours de l'année, grâce aux régulations et concertations de l'équipe, ceci pour servir le projet afin qu'il soit plus cohérent avec la réalité.

### ***Fonctionnement global***

---

Depuis l'été 2007, l'IFAC Région Ouest, dans le cadre d'une réponse à un marché public, assure le fonctionnement du service enfance / jeunesse du groupement de communes de Givrand / l'Aiguillon sur Vie.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie assure la compétence des « accueils de loisirs » du territoire pour les enfants de trois à douze ans, les mercredis et vacances scolaires. Le groupement de communes de Givrand et L'Aiguillon sur Vie garde les compétences et périscolaire et jeunesse.

Pour le volet enfance : pendant l'année scolaire, il existe, sur chaque commune, un lieu d'accueil périscolaire ; pendant les mercredis et les vacances scolaires tous les enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs de la Pom'd'Happy à Givrand. Considérant que les temps d'accueils périscolaires, péricentres, mercredis et vacances scolaires, forment l'entité de l'Accueil de Loisirs Permanent (maternelles/primaires), les objectifs pédagogiques, ci-après, sont transversaux.

Pour le volet jeunesse : une structure est dédiée, elle accueille les collégiens ou préados (10/13 ans) et les lycéens ou jeunes (14/18 ans) sur des créneaux horaires spécifiques. Le bâtiment dénommé : « L'Eldor'Ados » est situé sur la commune de Givrand. Toutes les activités pour les 10/18 ans s'y déroulent, les jeunes de l'Aiguillon sur Vie peuvent profiter d'un car (le matin et le soir) pour y venir, et d'une navette (minibus) pour venir en début d'après-midi.

De plus, notons que même géographiquement éloignés, les animateurs/trices forment une seule et même équipe éducative, qui se retrouvent régulièrement afin d'échanger, de se concerter sur leurs pratiques, leurs projets, ...

### 1. Qu'est-ce que l'IFAC ?

---

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil est une association nationale à but non lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. L'IFAC se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge. Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

La formation constituant son cœur de métier, l'IFAC dispense principalement des formations diplômantes et qualifiantes, professionnelles ou non, auprès de tous publics. L'institut développe également des modules courts de formation continue pour les professionnels de terrain.

L'encadrement des accueils collectifs de mineurs, à travers le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et le BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur), représente près de 2/3 de l'activité de formation de l'institut.

L'IFAC gère des équipements d'animation pour le compte des collectivités locales, par le biais de marchés publics. Implantés au cœur d'une intercommunalité, d'une ville, d'un quartier, les espaces animés par l'IFAC sont ouverts à tous et proposent des activités complémentaires et cohérentes avec celles de la ville, de l'école et des associations locales.

Si l'institut considère l'animation comme un métier et œuvre à une professionnalisation constante des gestes comme des actes, il favorise aussi l'engagement bénévole et volontaire.

Parmi les structures animées par l'Ifac :

- **Des accueils de loisirs et des accueils périscolaires.** Ce sont des espaces d'éducation ouverts à tous les enfants et conçus pour assurer une action éducative globale, cohérente et créatrice de repères. Ils sont ouverts pendant les temps scolaires et les mercredis, ainsi que durant les temps périscolaires du matin et du soir, ou encore le temps méridien.
- **Des équipements socioculturels de proximité.** Destinés à tous les publics, ces maisons de quartier, maisons pour tous ou centres sociaux constituent un moteur de la vie locale et un soutien à la vie associative.
- **Des accueils dédiés à la petite enfance :** jardins d'enfants, multi accueils, crèches, relais assistantes maternelles. Ces nouvelles activités connaissent un essor particulier depuis 2012.
- **Des espaces jeunes :** ces équipements spécifiques d'accueil et d'animation pour les jeunes proposent des activités, des ateliers citoyens, des espaces d'initiatives, ...

### 2. Historique

---

En 2004, la Communauté de Communes Côte de Lumière finance la construction d'un accueil de loisirs à Brem sur mer pour les enfants de Brem sur Mer et Brétignolles sur Mer.

En 2010, la Communauté de Communes Côte de Lumière, le Syndicat Mixte et Atlancia fusionnent pour donner naissance à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie qui regroupe les communes de L'Aiguillon sur Vie, Brem-sur-Mer, Brétignolles-sur-Mer, La Chaize Giraud, Coëx, Commequiers, Le Fenouiller, Givgrand, Landevieille, Notre Dame de Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint Maixent sur Vie et Saint Révérend soit près de 42 300 habitants résidant à l'année.

En 2012 et 2013, un diagnostic de territoire relatif à petite enfance et enfance a été mené par le cabinet d'études CERISE.

L'étude démontre une forte croissance démographique du territoire qui s'explique par l'arrivée de nouvelles populations. Les familles avec enfants s'installent prioritairement sur 7 communes du rétro-littoral.

L'industrie et l'administration publique emploient 50% des effectifs travaillant sur le territoire, concentrés sur les communes du littoral.

15% des emplois sont instables (CDD, intérim, stages, emplois aidés) et 16% des emplois sont saisonniers. Ces éléments doivent permettre aux services d'accueil d'adapter leurs fonctionnements à ces situations d'emploi ; mais aussi pour la collectivité à mesurer la pertinence d'une prise de compétence favorisant une meilleure accessibilité des services existants et veiller à mailler le territoire mal couvert au nord-est.

Le ralentissement des naissances depuis 2012, montre que le développement de places d'accueil n'est plus une priorité ; mais c'est l'adaptation des services existants aux évolutions sociales, familiales (dont la forte progression de la monoparentalité) et d'emploi qui doivent guider la collectivité et ses partenaires acteurs du terrain, à adapter les services, construire une réelle complémentarité entre eux, pour offrir aux familles une gamme de services complémentaires ; leur permettant de les accompagner dans leur parcours de garde dans lesquels la solution de garde unique tend à disparaître au profit d'une combinaison de solutions évoluant selon les périodes d'emplois, les âges des enfants, et les vies des familles.

Par ailleurs, la collectivité devra garantir la cohésion et la complémentarité pour répondre aux besoins de ses habitants, sortir des situations de concurrence entre les services et gérer de manière efficiente les moyens publics affectés à la politique d'accueil de l'enfant du territoire.

C'est dans les phases à suivre que le schéma directeur se construit via des propositions concrètes, travaillées et portées par les acteurs eux-mêmes (élus.es, usagers, professionnels.les et gestionnaires des services).

### 3. Les intentions éducatives

---

Le projet éducatif constitue un cadre de référence pour l'élaboration des projets pédagogiques. C'est un document à caractère obligatoire que la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie doit transmettre au préfet du département chargé de veiller à la protection des mineurs accueillis.

Outre le fait qu'il doit respecter les lois de la République, le projet éducatif traduit l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à effectuer des choix, des priorités, à émettre des valeurs et des objectifs, en fixant des orientations éducatives et des moyens à mobiliser pour la mise en œuvre.

Il s'agit de développer une dynamique collective permettant d'améliorer l'environnement éducatif et la réussite des enfants et des jeunes.

Le projet éducatif de territoire est un outil de développement et de démocratie locale.

Il a été décidé que l'ensemble des services enfance / jeunesse prendraient comme base de travail les intentions éducatives énoncées par la communauté de communes du Pays de Saint Gilles.

- L'intérêt de l'enfant, du jeune et du parent
- L'ouverture à tous
- L'accessibilité
- L'attractivité et la vitalité du territoire
- Des services en lien et de qualité
- La co-construction, pilier de la cohérence et de l'innovation de la politique éducative du territoire

*Cf. projet éducatif de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en annexe*

## 4. Les objectifs pédagogiques

---

### *Pour l'enfance*

---

#### **L'intérêt de l'enfant et du parent**

##### **Proposer à l'enfant des temps favorisant son épanouissement personnel**

Pour la présentation de la journée le matin, un temps de parole libre et selon les envies de chacun est donné à l'enfant. Celui-ci peut aborder le sujet qu'il veut. C'est aussi un exercice de prise de parole devant d'autres enfants.

« C'est ton choix » : Au cours des mercredis et des vacances scolaires, l'équipe d'animation propose régulièrement aux enfants plusieurs activités sur une même demi-journée. Lors de la présentation de la journée, nous expliquerons aux enfants qu'ils ont le choix de s'inscrire sur l'une ou l'autre des activités proposées. Les enfants devront assumer leur choix et le respecter, afin de ne pas casser les dynamiques des animations mises en place.

« A vos souhaits » : Régulièrement, l'équipe met en place des demi-journées pendant lesquelles les enfants sont force de proposition sur des activités qu'ils aimeraient voir être mises en place.

Le temps de sieste n'est pas un temps imposé, même si pour certains il est très conseillé. La famille peut indiquer son souhait à l'équipe.

##### **Amener l'enfant vers l'autonomie dans la vie sur le centre**

Lorsque l'enfant arrive sur le centre, il récupère sa pomme qu'il va accrocher à l'arbre dans l'entrée. Cette action peut être accompagnée au départ pour les nouveaux ou les plus petits.

A table et aux gouters, les enfants sont sollicités pour servir la nourriture et l'eau.

Lors des temps libres de jeux, les enfants peuvent évoluer dans des coins délimités ou sortir des jeux de société de manière autonome.

##### Pour 2017

Nommer les salles Vertes, Jaunes et Rouges pour une meilleure lisibilité et en concertation avec les familles.

Veiller pour les affichages qu'ils soient vus de tous, y compris des plus petits.

Une boîte pour les vêtements égarés où l'enfant pourra venir regarder s'il ne le retrouve pas.

##### **Faire prendre conscience à l'enfant de l'importance de l'hygiène**

Obligation de se laver les mains avant et après les temps de repas.

Affichages ludiques Mr Propre incitant à l'hygiène.

Possibilité d'emporter sa brosse à dents le matin.

##### **Donner de l'importance aux échanges avec les familles :**

La Commission Extra-Municipale qui se réunit plusieurs fois par an permet à plusieurs familles d'exposer leurs points de vue et participent ainsi à la vie du centre en faisant remonter des ressentis. Ce sont des personnes bénévoles et volontaires qui souhaitent participer activement à la vie du service.

Le Blog est aussi un outil au service des familles. Alimenté régulièrement, il rend compte de certaines actions concrètes.

## Projet Pédagogique 2017

### Pour 2017

Création d'un trombinoscope de l'équipe encadrante afin de donner un repère aux enfants et aux familles.

Portes-Ouvertes le dernier mercredi de l'année sous forme de grande kermesse. C'est le moment pour les nouveaux arrivants de découvrir la structure et l'équipe.

Un panneau extérieur pourrait être apposé afin d'informer les familles des heures d'ouverture de la structure.

### **Une ouverture sur l'environnement de l'enfant afin de susciter la curiosité**

Par les thématiques mises en places, originales et créatives, l'équipe encadrante souhaite susciter la curiosité et l'attrait pour des activités, connaissances nouvelles. Pour chaque période il y a une sortie en lien avec la thématique. Cette année notamment : Machines de l'Île, Château de Talmont, Sorties au Cinéma...

L'idée est de sortir les enfants de leur quotidien en explorant des idées nouvelles.

Partenariat avec la Médiathèque de St Hilaire de Riez : L'équipe met à disposition un panel de livres nouveaux sur chaque période. Ainsi, l'enfant n'a pas tout le temps les mêmes livres à sa disposition et peut renouveler ses lectures.

Partenariats avec les associations locales : Régulièrement, le centre est sollicité ou nous sollicitons les associations locales pour divers évènements.

Les séjours : Véritables moments de vie et de découvertes, ce sont des périodes où l'on sort véritablement l'enfant de son environnement habituel. Il y a pour ces périodes des objectifs à part développés plus bas.

### Pour 2017

Poursuite de l'ensemble des actions évoquées ci-dessus avec la volonté de développer le partenariat avec la maison de retraite de L'Aiguillon.

Mettre en place un système de correspondants afin d'échanger sur les pratiques, les activités, les ressentis à l'échelle nationale ou internationale.

Mise en place du projet de jardin partagé en collaboration avec Perce-Neige et la résidence Les Iris.

## L'ouverture à tous

### S'ouvrir aux autres centres

Création de journées fortes de rencontres et d'activités. Rencontrer d'autres personnes, s'ouvrir à d'autres fonctionnements et pédagogies.

La prise de compétence communautaire a été un moteur sur ce point-là avec des réunions régulières sur des échanges de pratiques mais aussi des mutualisations de moyens.

Juillet 2016 : Inter-centre à La Chapelle Hermier

Octobre 2016 : Grand inter-centre du Pays de St Gilles

### Pour 2017

Réflexion sur l'organisation d'un inter-centre hors Pays de St Gilles

Poursuivre et développer les échanges avec des réunions entre animateurs également. Suivre les formations proposées permettant le développement des capacités et les échanges.

### Développer la citoyenneté

Education à la citoyenneté au travers plusieurs actions concrètes et notamment l'organisation sur le territoire du vote pour le prix littéraire des jeunes lecteurs de Vendée. Vote dans un isolement en présence de Mr le Maire.

Participation au Téléthon par la réalisation d'un bricolage vendu aux familles et dont les bénéfices sont reversés à l'association.

### Pour 2017

Affichage des règles de vie sous format photo à Givrand.

### Favoriser les échanges et le vivre-ensemble

Nous accueillons sans difficultés majeures les enfants porteurs de PAI. Nous insistons alors sur les échanges avec la famille et la nécessité d'intégration. Ces enfants ont accès à l'ensemble des services proposés.

La maison de retraite des Jardins de Cybèle, est située à proximité de l'accueil de loisirs ; la volonté est de mettre en place de façon pérenne des actions en partenariat avec eux. Ce type d'animation met de la vie au sein de la maison de retraite et apporte donc une dynamique.

Le foyer de vie Perce-Neige accueille des personnes handicapées mentales. A travers plusieurs actions nous essayons de pérenniser les échanges. C'est également un partenaire privilégié puisque l'on s'échange régulièrement du matériel.

Nous multiplions les initiatives avec notre partenaire, Papillon, résident du Val Fleuri qui est un foyer de vie pour adultes handicapés à Coëx. Porteur de projets et représentant des bouchons de l'avenir. Il vient nous présenter ses actions et est très pédagogue avec les enfants.

### Pour 2017

Chasse aux œufs de Pâques avec la maison de retraite de L'Aiguillon

Fête de la chandeleur avec la maison de retraite de Givrand.

Sensibilisation au langage des signes avec une animatrice compétente

Entretien nos échanges avec Papillon

## L'Accessibilité

### Proposer aux familles un service en lien avec leurs problématiques temporelles

Beaucoup de possibilités d'inscription : Journées, ½ journées d'ouverture avec ou sans repas  
Possibilité d'inscrire les enfants au-delà de la date limite fixée pour l'inscription en fonction des places restantes.

### Proposer aux familles un service en lien avec leurs problématiques de transport

Navettes mises en place pour répondre à l'éloignement géographique de la commune de L'Aiguillon-sur-Vie.

### Proposer aux familles un service en lien avec leurs problématiques financières

Politiques tarifaires adaptées en fonction des revenus pour le centre de loisirs  
Ajout d'une tranche de quotient familial pour le centre de loisirs en Septembre 2016.

## Attractivité du territoire

### Inciter et éduquer à l'environnement

De façon permanente et repérée, des poubelles de couleurs sont installées afin de faciliter le tri des déchets produits par notre fonctionnement. Les enfants, tout comme l'équipe d'animation devront trier leurs déchets : poubelle jaune pour les emballages, poubelle bleue pour les papiers, et la poubelle noire pour le reste.  
Cette action est transversale à tous les temps d'accueil.

Suivant les animations organisées, nous nous efforcerons de récupérer au maximum les matériaux nécessaires. Cette récupération peut se faire sous différentes formes :

- les déchets de l'accueil de loisirs,
- en sollicitant les familles utilisatrices du service par voie d'affichage (emballages ménagers, papiers, jeux, livres, ...)
- en contactant les entreprises locales (cartons, ...)

Des bornes ludiques sont installées au sein des différents lieux d'accueil afin de collecter les bouchons pour cette association dont l'objectif est de récupérer et recycler les bouchons en plastique au profit d'associations locales d'handicapés.

Aujourd'hui les piles peuvent aussi être recyclées, et avec les supports de communication de Corepile (organisation chargée de collecter et de recycler les piles et accumulateurs en France) nous disposons d'outils attractifs. Ainsi chaque lieu d'accueil des enfants dispose de bornes de collecte de piles. Chaque enfant fréquentant le centre peut venir de manière volontaire participer à cette action. La déchetterie située à Givrand est un point de collecte dans lequel nous pourrions déposer les piles que nous avons récupérées.

Terracycle est une entreprise spécialisée dans l'élimination et le recyclage de déchets. Dans une démarche éco-citoyenne, cette entreprise organise des collectes de déchets tels que des crayons afin de fabriquer d'autres objets. Nous souhaitons participer à cette action en collectant des crayons dans chaque accueil : bien sûr parents et enfants pourront se joindre à l'équipe d'animation en ramenant leurs crayons usagers. De la même façon que pour les crayons et pour les mêmes raisons, nous récupérerons aussi les gourdes alimentaires.

### Pour 2017

Nous poursuivons l'ensemble de ces actions

## Projet Pédagogique 2017

### Valoriser et respecter son patrimoine

Diverses actions menées avec le CPNS comme le ramassage des déchets et des actions de nettoyage avec l'aide de TRIVALIS qui nous fournit en gants, gilets, sacs poubelles etc...

Intervention des ambassadeurs du tri sur le centre de loisirs afin d'expliquer la nécessité des actions.

### Pour 2017

Poursuite des actions

La commune de Givrand va créer des jardins familiaux ; une parcelle commune sera réservée pour la résidence des Iris, la maison Perce-Neige et le service enfance/jeunesse. Ils seront un moyen évident d'échanges de savoirs et de pratiques entre les différents publics de nos structures : enfants, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées...

---

## *Pour les collégiens et les lycéens*

---

### L'intérêt du jeune

#### Développer l'autonomie des jeunes

- L'espace jeune fonctionne beaucoup par projets puisqu'il permet de mobiliser les jeunes sans les engager dans le temps sur des actions concrètes permettant la mobilisation et le développement de compétences réutilisables dans sa construction d'individu.

Chaque projet est un enjeu pédagogique et nous souhaitons à chaque fois orienter notre positionnement sur la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

- Projets autofinancement : Permettent aux jeunes de supporter un cout moindre pour une activité. Dans le passé parc Astérix ou Zoo.

#### Pour 2017

Projet achat d'un Baby-Foot qui réunit l'ensemble des suffrages et rassemble les jeunes. Pour cela, il y a un renouvellement de l'action vente de calendriers et fête du Mouton. A noter également des envies pour construire un séjour, complexe à mettre en place. En revanche l'idée d'un week-end est à creuser.

Projet Marché de Noel : Il s'agira d'une première. L'idée est de participer à cet évènement organisé sur la commune, d'y jouer notre rôle de partie prenante et de récolter quelques bénéfices qui seront réinvestis dans le service jeunesse. Il s'agit également de participer à la dynamique de territoire.

- Le service baby-sitting :

Service développé depuis 2016. Nous proposons une mise en relation entre la demande et l'offre. Les jeunes proposent leur service via un formulaire et les parents nous contactent. En fonction des besoins nous les mettons en relation. Plusieurs familles ont fait appel à nous tout comme plusieurs jeunes se sont inscrits.

Cette action permettra aussi de créer du lien entre les structures enfance et la structure jeunesse.

#### Pour 2017

Il est d'ores et déjà envisagé plusieurs actions de formation continue pour les jeunes désireux de proposer leurs services. Premiers secours, professionnels du secteur etc..

#### Proposer aux jeunes des outils favorisant leur épanouissement

L'Eldor'Ados est un lieu de rencontres, de projets mais aussi d'accompagnement. Il peut être éducatif, professionnel puisque nous accueillons des stagiaires sur la structure ou scolaire, notamment via les postes informatiques disponibles avec accès Internet sécurisé pour tous les travaux dirigés.

Egalement lieu de convivialité et de jeux, le fonctionnement pour certains en accueil libre leur permet de trouver leur intérêt à certains moments de la journée sur certaines actions. Cela peut être simplement des jeux de société, vidéos ou alors juste discuter avec l'animatrice.

#### Pour 2017

Demande a été faite de pouvoir installer des tables sur la terrasse afin de proposer aux jeunes d'investir le local en extérieur toujours dans un souci de convivialité.

## L'ouverture à tous

### Favoriser les échanges et le vivre-ensemble

La passerelle CM2 fonctionne très bien et permet, sur la volonté du jeune de s'approprier doucement les lieux et le fonctionnement. Egalement, cela permet aux jeunes d'échanger et se connaître.

Avec le foyer Perce-Neige, nous organisons des moments de rencontre régulièrement : dernièrement tournoi de Molkky.

Organisation de la Boum du Conseil Municipal des Jeunes.

### Pour 2017

Nous souhaitons poursuivre nos différentes actions avec Perce-Neige.

Pour l'été 2017 et cela reste à travailler, proposer des moments d'activité sur L'Aiguillon afin de nous déplacer sur ce territoire et nous faire connaître. Cela nécessite de la part de la Mairie la mise à disposition de moyens.

Passerelle CM2 toujours et par ailleurs est envisagé la possibilité d'ouvrir les temps lycéens aux 3èmes. Sur la même idée que la passerelle CM2 sans la contrainte de découverte des lieux, cela permet une mixité des personnes et répond à une demande de ce public précis. L'idée étant aussi de décloisonner le fonctionnement.

### S'ouvrir aux autres structures

Il existe sur le territoire un collectif jeunesse qui met en place différentes actions et permet là-aussi une mixité des populations et des échanges de pratique de la part des professionnels.

### Pour 2017

Est envisagé une mutualisation du matériel sur le même principe que pour le service Enfance.

### Mener des projets avec les associations locales

Est à reprendre l'ensemble des actions effectuées avec nos partenaires locaux : Fête du mouton, Marché de Noël, actions conjointes Perce-Neige, Téléthon...

### Une communication adaptée et efficace

- Distribution des programmes directement dans les deux collèges de Saint Gilles Croix de Vie avec l'accord préalable des principaux. Ainsi que dans les deux écoles élémentaires concernées par le service.
- L'Eldor'Ados à sa page Facebook, nous allons continuer de travailler avec ce support qui nous permet d'avoir une instantanéité dans les échanges avec les jeunes.

### Pour 2017

Poursuite des actions engagées.

Nous souhaitons par ailleurs développer la signalétique dans la commune de Givrand via des panneaux indicateurs clairs avec le logo de l'Eldor'Ados, sur le même principe que ceux existant pour le service Enfance.

Avec le partenariat des espaces jeunes du secteur, propositions d'actions dans les collèges alentours afin de créer du lien avec les jeunes et nous faire connaître.

Egalement, un projet Graff est souhaité afin de matérialiser l'entrée de l'espace jeunes.

## 5. Nos obligations

---

### a) La sécurité

L'implantation de l'accueil de loisirs permettra une surveillance visuelle adaptée à la sécurité des enfants au regard des allées et venues sur le site.

Des consignes de sécurité directe et/ou de façon ludique adaptées aux différentes tranches d'âge seront données à chaque début de période ou de semaine et répétées régulièrement aux enfants par les animateurs.

Des exercices d'évacuation (incendie ou fumée toxique) seront programmés avec possibilité d'un accompagnement du service local des Pompiers.

Les animateurs auront pour consignes de mettre en action le système de vérification de pointage des enfants régulièrement sur la journée et pendant les déplacements. Ils auront un regard vigilant lors des temps de détente en extérieur, des menées d'activité... afin de palier à tout problème pouvant être lié à un défaut de surveillance.

L'utilisation d'outils ou produits à manipulation dangereuse se fera uniquement sous couvert de l'animateur et en toute sécurité. Ils devront être immédiatement rangés dans un espace non accessible aux enfants après emploi (cutters, aérosols, pyrograveurs, rallonge électrique, spots lumineux...), vigilance accentuée envers le groupe 3/5 ans.

Il en sera de même lors d'un regroupement des enfants pour des actions de type « grand jeu ou spectacle » où la vigilance sera de mise en matière d'agencement de l'espace, du système d'évacuation, de l'installation, de mise en scène de régie « son et lumière », du nombre d'enfants dans l'espace...

L'accueil de loisirs pourra accueillir des mineurs en situation de handicap sous réserve de locaux adaptés et aménagés pour les enfants à mobilité réduite ou autres handicaps (accès locaux et sanitaires). L'équipe se conformera aux consignes prodiguées par la réglementation en vigueur, la famille, le médecin et/ou l'éducateur spécialisé. En tout état de cause, cet accueil fait l'objet d'une négociation préalable qui peut aboutir positivement ou non.

Les familles auront la possibilité de venir sur le site afin de constater les dispositions prises pour l'accueil des enfants en matière de sécurité.

### b) La santé

L'accueil de loisirs se conforme à la réglementation en vigueur en matière de soins, d'admissions de médicaments et de suivi des fiches sanitaires pour chaque participant.

Doté d'un médecin généraliste de proximité géographique, le site détient dans son armoire de secours avec verrouillage, la base de produits nécessaires aux premiers soins de type bénins : compresses, solutions désinfectantes, sparadraps, pince à échardes, gants de protection...

Si un participant est sous traitement médical, la famille doit fournir une copie de l'ordonnance du médecin traitant et marquer les médicaments correspondants. Une personne référente diplômée PSC1 est chargée du suivi.

Une fiche journalière d'infirmier sera dûment remplie à chaque soin prodigué sur un enfant avec un maximum d'informations notifiées, dont les produits pharmaceutiques utilisés, l'heure des soins... cette fiche sera visée par le directeur chaque fin de journée et conservée en archive dans un classeur « registre d'infirmier » prévu à cet effet.

Lors des minis séjours, les encadrants auront à disposition le même type de fonctionnement de premiers soins et seront assujettis aux mêmes obligations que sur l'accueil de loisirs.

L'assistant sanitaire communiquera aux parents tous problèmes décelés sur l'enfant ou incidents survenus lors de la journée (piqûre d'insectes, hématome, irritation...)

En cas de grosse canicule, l'équipe se conformera à la circulaire émise par la Cohésion Sociale et la Préfecture dans le cadre d'accueil collectif de mineur et prendra toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la santé des enfants.

### 6. Les moyens mis à disposition

---

#### a) Moyens matériels :

Pour l'ensemble de la prestation, l'accueil de loisirs bénéficiera d'un budget de fonctionnement annuel établi par l'IFAC Région Ouest pour assurer les dépenses de fonctionnement pédagogique et d'encadrement.

L'acquisition d'outils concordant à des utilisations spécifiques permettra à l'équipe d'encadrement de planifier, par période d'ouverture de l'accueil de loisirs, un catalogue varié d'activités qui sont adaptées à chaque tranche d'âges en fonction des capacités, attentes et besoins de chaque participant.

Chaque année est effectuée une demande d'investissements auprès de la Mairie correspondant à des besoins spécifiques sur les locaux, qui restent municipaux.

#### b) Moyens humains

##### **L'équipe d'animation :**

Afin de répondre aux exigences organisationnelles et qualitatives des 2 communes, l'équipe qui assurera l'animation des territoires sera composée de :

- ❖ Mr Jonathan SOMMERIA, coordinateur/directeur, CDI temps plein, en poste depuis Janvier 2016. Diplômé BP JEPS APT et LTP, Licence Professionnelle Gestion Développement et Organisation des Structures de Loisirs.
- ❖ Mlle Maude MILCENT, animatrice référente jeunesse, CDI temps plein périscolaire et jeunesse, en poste depuis Janvier 2012. Diplômée BPJEPS LTP.
- ❖ Mlle Laura BEAUDENON, animatrice référente périscolaire L'Aiguillon-sur-Vie, CDI temps plein périscolaire et ALSH, en poste depuis Avril 2014. Diplômée BP JEPS LTP.
- ❖ Mlle Anaïs PAJAUD, animatrice référente périscolaire Givrand, CDI temps plein périscolaire et ALSH, en poste depuis Avril 2007. Diplômée BAFA, BAFD en cours.
- ❖ 3 animateurs (-trices), CDI temps partiel périscolaire et ALSH, Vincent VANNIER titulaire du BAFA, Emilie MEHAREB titulaire du BAFA et Emilie HUCHET titulaire du CAP Petite Enfance,
- ❖ Mlle Carole BANDIERA, CDD temps partiel périscolaire. Diplômée BAFA.
- ❖ Des animateurs/trices occasionnels, CEE, recrutés sur les périodes de mercredis et/ou de vacances scolaires.

Pour mémoire et en référence au cadre réglementaire, l'effectif d'encadrement est d'1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans ; 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus. Pour les accueils périscolaires 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de 6 ans et plus.

L'équipe d'animation est donc susceptible d'évoluer et d'être renforcée selon la fréquentation.

## **Les rôles de chacun :**

### 1. Le rôle du directeur

- ✓ Garant du projet éducatif de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, de l'application du projet pédagogique interne et de son évaluation,
- ✓ Rôle formateur auprès des animateurs, responsable des stages pratiques BAFA, des éventuels stagiaires.
- ✓ Aide à la mise en place d'activités et à la réalisation de certains projets,
- ✓ Liaisons avec les différents partenaires extérieurs,
- ✓ Organisation et gestion de l'accueil de loisirs multi-site,
- ✓ Gestion du budget alloué, tenue des pièces comptables en lien avec l'IFAC Région Ouest,
- ✓ Régisseur de recettes au nom du Trésor Public,
- ✓ Responsabilité et suivi de l'ensemble du personnel mis à sa disposition par l'IFAC Région Ouest qui conserve la responsabilité d'employeur,
- ✓ Responsable civilement et pénalement de la sécurité des enfants,
- ✓ Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes,
- ✓ Coordination et suivi des actions sur les différentes tranches d'âges,
- ✓ Menée journalière des réunions,
- ✓ Suivi du matériel pédagogique.
- ✓ Suivi des documents liés au marché public et coordination enfance et jeunesse.

### 2. Le rôle de l'assistant sanitaire/animateur

- ✓ Tenue hebdomadaire du registre « infirmerie »,
- ✓ Gestion des médicaments, fiches sanitaires et des premiers soins,
- ✓ Information sur les régimes particuliers, les allergies, ...
- ✓ Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes,

### 3. Le rôle des animateurs

- ✓ Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes,
- ✓ Garant de la préparation et de la concrétisation des activités prévues en tenant compte des envies, besoins et capacités des enfants et des jeunes et du projet de fonctionnement,
- ✓ Capable de prise de position au sein de l'équipe d'encadrement et/ou de la vie en collectivité,
- ✓ Capable d'auto analyse dans ses actions et du réajustement de ses démarches,

### 4. Le personnel d'entretien mis à disposition par les communes

- ✓ Garant de l'entretien de tous les locaux et du matériel confié à cet effet. Porte une attention particulière au stock afin de pallier à tout manquement.
- ✓ Respect des règles d'hygiène et sanitaire, dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

### **La place des animateurs :**

Les animateurs seront recrutés en nombre suffisant et en tenant compte des normes de la Cohésion Sociale, des recommandations de la PMI et de la particularité de certaines activités (ex : piscine, sorties extérieures, ...).

Ils participeront, lors des réunions de préparation, à l'écriture plus concrète du projet de fonctionnement dont les objectifs sont notifiés dans le document pédagogique de l'accueil de loisirs. Leurs vécus en matière d'encadrement en A.C.M. (Accueil Collectif de Mineurs) ou autres et leurs divers projets et capacités seront pris en compte et étudiés pour une juxtaposition avec la réalité du terrain et les options pédagogiques de l'organisateur.

L'animateur tiendra une place entière au sein de l'équipe d'encadrement et ce, quel que soit son statut en matière de formation BAFA ou de non diplômé. Chaque personne pourra exprimer ses envies, ses attentes, exposer ses aptitudes et ses connaissances en techniques d'animation. Ils pourront être aidés plus spécifiquement dans certaines préparations, menées d'activités et démarches pédagogiques, notamment avec les animateurs non diplômés et les stagiaires.

Un accent sera mis sur le rôle de l'animateur vis-à-vis des familles, notamment pendant les temps de l'accueil. Les animateurs, seront à l'écoute, prendront note des remarques et consignes des parents. Ils présenteront les activités et expliqueront les actions et/ou les éventuels problèmes rencontrés dans la journée ou semaine. L'accueil se fera avec une prise en charge active des enfants (petits ateliers « espace ludique », ...) et ceci, à chaque « temps accueil » de la journée.

### **Temps d'échanges et de concertations de l'équipe**

De façon régulière, l'équipe d'animation se retrouve tous les mardis matins, afin : de préparer la journée du lendemain, d'échanger des informations, de se concerter et de se coordonner sur la manière de mener les animations et les interventions.

Les jeudis matins, l'équipe permanente enfance se réunit pour faire un retour sur la journée du mercredi, car toute l'équipe n'est pas présente. Ceci favorise la prise de recul, la cohésion d'équipe et son dynamisme.

Pendant les vacances scolaires, un temps de coordination, de concertation et de régulation est pris tous les matins avec l'équipe présente. D'une façon générale un temps de bilan est positionné après chaque période de vacances afin d'évaluer les actions menées.

### **Préparation des activités**

Une réunion de préparation avant chaque période de vacances aura pour objectif la mise en place des plannings d'animations, la définition du rôle de chacun, la répartition des animateurs, la définition des compétences de chacun, un point sur la réglementation en vigueur...

En amont de l'ouverture de l'accueil de loisirs et par période, l'équipe se fera l'obligation de mettre en place et d'installer de façon fonctionnelle le matériel pédagogique dans chaque salle d'activités ou lieu d'accueil « point animateur » du matin et du soir.

La préparation des activités, du matériel ou l'installation de la salle sera à la charge de l'animateur.

Chaque animateur devra être en situation opérationnelle à l'arrivée des enfants. Il devra pour cela tenir en bon état d'utilisation (ou de renouvellement de matériel) de sa régie. L'équipe d'animation veillera au bon fonctionnement, utilisation, rangement et réapprovisionnement de la régie centrale.

L'animateur prendra soin de ne pas notifier des achats pouvant être pris en doublons par des matériaux identiques ou similaires et stockés en régie centrale. Il devra se conformer aux dispositions financières de l'accueil de loisirs pour la période et ce, afin de proposer des activités en adéquation avec les moyens définis au préalable et en nombre concordant avec la réalité du total d'enfants concernés par l'activité.

Il s'associera avec son groupe d'enfants au rangement et au nettoyage de sa salle après l'activité, afin d'impliquer et de responsabiliser ces derniers à la vie en collectivité de l'accueil de loisirs notamment.

## 7. La journée type

---

### a) Temps d'activités

- Les activités seront programmées chaque matin et après-midi en fonction du thème établi en amont. Elles pourront être menées en petits groupes, par tranche d'âges ou pas.

### b) Temps libre

- Avant et après chaque activité, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.
- L'équipe mettra à disposition à cet effet des espaces d'ateliers fixes de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... l'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire. Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

### c) Temps calme/repos

- En début d'après midi, ces moments de détente seront proposés en fonction des besoins de chaque enfant. Un espace « sieste/repos » est mis en place pour les plus petits avec comme support la lecture d'un livre, l'écoute d'une musique...
- Des ateliers animés par les animateurs permettront aux enfants de jouer à divers petits jeux d'intérieur et/ou d'extérieur, de lire, de chanter...
- Enfin, des jeux de société en autonomie seront proposés ou la possibilité de lire un livre, de dessiner seul ou en groupe.

### d) Repas

- Les repas placés sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, seront élaborés aux normes en vigueur. Ce moment de restauration permettra de vivre un réel temps de convivialité et de libre échange entre et avec les enfants. Ces temps restent des temps d'animation et doivent favoriser les échanges entre enfants ou enfant/adulte.  
L'IFAC Région Ouest aura pour responsabilité de communiquer les effectifs prévus pour les repas. Par ailleurs, des liens étroits seront tissés afin de mettre du lien entre le projet pédagogique et les repas.
- Un temps de goûter à la charge de l'IFAC Région Ouest sera servi après les activités de l'après midi. Ce goûter réalisé en groupe unique ou par tranche d'âge suivant l'activité en cours.

### **8. L'organisation de séjours courts et séjours de vacances**

---

Comme chaque été, 3 séjours accessoires sont proposés :

- 2 séjours de 4 jours et 3 nuits, un pour les CP-CE1-CE2 et un pour les CM1-CM2
- 1 séjour de 5 jours et 4 nuits pour les 6è-5è

Le positionnement par classe répond à une volonté de pouvoir proposer aux enfants de partir avec leurs camarades de classe.

Les objectifs pédagogiques développés pendant les séjours seront :

#### **Assurer la sécurité affective, physique et morale de chaque enfant**

Chaque animateur adoptera une attitude d'écoute vis-à-vis de chaque enfant dans le souci d'installer une relation de confiance. Il veillera à ce qu'aucun enfant ne soit à l'écart du groupe.

Chaque animateur sera garant de l'application de la loi, des règles de fonctionnement, de la sécurité et de l'hygiène des enfants.

Enfin, les animateurs devront être cohérents vis-à-vis des enfants tant dans leurs attitudes que dans leurs modes d'interventions.

#### **Apprendre la vie de groupe**

Pour une vie de groupe harmonieuse, chacun doit accepter des contraintes et des règles.

Pour faciliter l'appropriation de ces règles, elles seront déterminées collectivement en début de séjour.

Le respect de l'autre passe par l'écoute, les animateurs attacheront une importance à l'échange et au dialogue. Toutes formes de discriminations sont répréhensibles.

Pour que chacun puisse s'épanouir à l'intérieur du groupe, il faut :

- faciliter l'intégration de chaque enfant
- permettre à chacun de s'exprimer

#### **Responsabiliser l'enfant**

Les animateurs devront permettre aux enfants de décider, de choisir et de prendre des initiatives tout au long du séjour. L'enfant sera donc source de propositions et de décisions sur les différents points de la vie collective (répartition des tâches de la vie en collectivité, élaboration des règles de vie...) ainsi que sur différents temps de la journée (mise en place de temps libres, propositions d'activités...)

Les enfants seront responsabilisés quant à leurs affaires personnelles et au matériel qu'ils seront amenés à utiliser.

L'implication des enfants dans les différentes tâches collectives sera également un moyen de responsabilisation de l'enfant (préparation des repas, installation de la table, rangement du camp ...)

### Sensibiliser les enfants à l'environnement qui les entoure et lui permettre l'acquisition de savoir et savoir-faire en lien avec le séjour

Le camping et le mini camp à l'avantage de permettre aux enfants d'apprendre lors de tous les temps de la journée à travers :

- les activités proposées par l'équipe d'animation, qu'elles soient : physiques, manuelles, d'expressions ou intellectuelles.
- les activités proposées par les intervenants.
- la pratique du camping.
- la vie quotidienne et la vie de groupe.
- la découverte du cadre et de l'environnement d'implantation du mini camp.
- l'échange de compétences avec les autres.

## 9. – Les attendus de l'équipe d'encadrement

---

### a) Savoir se situer sur le centre de loisirs :

- apprendre à repérer les finalités éducatives
- avoir adhéré au projet pédagogique
- connaître les règles de la vie collective et les respecter
- repérer son propre poste (fonctions, rôle, relations) dans l'organisation
- connaître ses limites, ses capacités et en tenir compte

### b) Capacité à animer et à organiser la vie quotidienne:

- participation à l'animation des repas.
- participation à la gestion et à l'animation des repos et des rythmes de vie
- participation à la gestion et à l'animation de l'hygiène et de l'éducation sanitaire (linge, toilette,...).
- être capable de prendre en compte les remarques des enfants
- savoir entrer en relation, être à l'écoute
- être responsable

### c) Capacité à animer et organiser des activités

- l'adaptation, en tous points
- connaître les besoins de l'enfant et ses limites
- être capable seul et en groupe de mener des temps d'animation
- être capable de mener un retour au calme
- construire, organiser et mener des grands jeux (plein air, de découverte, journée à thème...).
- savoir organiser et ranger le matériel
- savoir aménager l'espace pour favoriser l'activité de l'enfant

### d) Savoir travailler au sein d'une équipe :

- coopérer à l'action d'une équipe (conception, décision, préparation, mise en œuvre...)
- savoir écouter les autres membres
- tenir compte des conseils, des consignes données
- être force de proposition

- Les encadrants instaureront un climat de convivialité, d'entraide, de confiance, d'écoute, de sécurité afin que les enfants puissent pleinement vivre ce temps de loisirs en collectivité.
- Les encadrants feront preuve d'autorité envers les enfants en adéquation avec les valeurs éducatives établies. Ils veilleront à ne pas avoir un comportement donnant lieu à une attitude autoritaire non justifiée. Sont exclus châtiments corporels, punitions hors cadre des sanctions possibles dans ce type d'accueil, attitude sexiste, comportement discriminatoire de tous types.

En cas de transgression, l'encadrant encourt une sanction disciplinaire.

- L'équipe d'encadrants fera preuve, face aux enfants, de motivation et d'enthousiasme dans leur encadrement et ce, chaque jour. Elle démontrera aux enfants qu'elle est bien le garant de leur sécurité affective, morale et physique.

## 10. - L'évaluation

---

### a) L'équipe et le stagiaire

- Lors de la ou des réunion(s) de préparation mise(s) en place en amont de l'ouverture de l'accueil de loisirs, il sera établi concrètement le rôle de chacun, son implication ainsi que la prise en considération de ses attentes, ses besoins, ses difficultés, ses propres compétences et expériences dans le domaine de l'animation et de menée d'activités. Un accent important sera assuré sur la réglementation et les lois en vigueur, en matière d'encadrement et de sécurité.
- Les animateurs en situation de stage pratique ou non diplômé recevront le soutien général de l'équipe d'encadrants titulaires et ayant une large expérience dans le domaine de l'animation.
- Un rôle formateur sera de rigueur afin de permettre aux nouveaux animateurs de mieux appréhender et de se positionner dans cette nouvelle responsabilité, en mettant à profit les conseils ou les éventuelles difficultés rencontrées.
- Ils seront soutenus lors de leur menée d'activités, lorsque cela sera nécessaire, par un animateur qualifié ou un membre de l'équipe de direction.
- Une vigilance sera portée à leur égard quant à la tranche d'âge choisie au sein du groupe d'enfants, aux activités proposées, à l'entre aide et la confiance portées par les autres animateurs.
- L'équipe de direction veillera à la sécurité morale et physique des animateurs et des stagiaires plus particulièrement, afin d'agir au plus vite en cas de nécessité. Les animateurs expérimentés seront sollicités afin d'opter pour la même vigilance. Un suivi de l'ensemble des animateurs se fera par la direction afin d'être garant de leurs implications ou de la manière dont ils vivent au sein de la collectivité.

### b) L'action et ses objectifs

- Pendant le fonctionnement de l'accueil de loisirs, une réunion de régulation a lieu chaque jour pour un échange d'observations, une communication d'informations, l'étude de cas spécifiques. Chaque membre de l'équipe peut exposer son point de vue, la façon dont il ressent les choses, ses actions, son évolution, ses problèmes et ses attentes.
- En fin d'année, un bilan sera programmé afin de permettre à l'équipe d'animation de se positionner face aux objectifs définis, aux activités et actions ayant été proposées, aux difficultés rencontrées, à l'équipe elle-même. Le bilan final devra permettre une évolution positive des options pédagogiques pour les prochaines ouvertures de l'accueil de loisirs (vacances, mercredis) en mettant à profit les problèmes rencontrés et/ou l'aboutissement des actions réalisées. Un bilan quantitatif et qualitatif sera remis aux communes, avec le bilan financier.